



C/30/15

ORIGINAL : anglais

DATE : 23 octobre 1996

**UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES**  
GENÈVE

**CONSEIL**

**Trentième session ordinaire**  
**Genève, 23 octobre 1996**

NOTE SUR LES DECISIONS ADOPTEES LORS DE LA SESSION

*Document adopté par le Conseil*

Introduction

1. Le Conseil de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) a tenu sa trentième session ordinaire le 23 octobre 1996, à Genève, sous la présidence de M. Bill Whitmore (Nouvelle-Zélande).
2. Le Conseil a pris les décisions consignées ci-après sous l'intitulé du point de l'ordre du jour correspondant.
3. Le projet de compte rendu de la session sera soumis au Conseil lors de sa prochaine session, pour adoption.

Adoption du compte rendu de la vingt-neuvième session ordinaire

4. Le Conseil a adopté le compte rendu tel qu'il figure dans le document C/29/15 Prov.

Examen de la conformité de la législation de tout État ayant déposé une demande selon l'article 32.3) de l'Acte de 1978 ou l'article 34.3) de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV

*Bulgarie*

5. Le Conseil a noté que la législation de la Bulgarie est conforme pour l'essentiel aux dispositions de l'Acte de 1991 et il a relevé que la demande d'avis a été faite à l'égard à la fois de l'Acte de 1978 et de l'Acte de 1991, la Bulgarie souhaitant devenir membre de l'UPOV dès que possible.

6. Le Conseil a décidé :

a) de prendre une décision positive sur la conformité de la loi sur la protection des variétés végétales et des races animales de la Bulgarie avec les dispositions de l'Acte de 1978, selon l'article 32.3) de cet Acte, et avec les dispositions de l'Acte de 1991, selon l'article 34.3) de cet Acte;

b) d'autoriser le Secrétaire général à informer le Gouvernement bulgare de la décision consignée ci-dessus.

*Kenya*

7. Sur la base de la conclusion générale du Bureau de l'Union consignée au paragraphe 30 du document C/30/13 et de la déclaration de la délégation du Kenya précisant que celle-ci a pris bonne note desdites conclusions, le Conseil a décidé :

a) de faire savoir au Gouvernement kényen que la loi de 1972 sur les semences et les variétés végétales et le règlement de 1994 sur les semences et les variétés végétales (droits des obtenteurs) seront conformes à l'Acte de 1978 de la Convention lorsque les modifications mentionnées au paragraphe 30.a) du document C/30/13 auront été opérées;

b) de faire savoir également au Gouvernement kényen que, lorsque lesdites modifications auront été opérées, il pourra déposer un instrument d'adhésion à l'Acte de 1978;

c) d'autoriser le Secrétaire général à informer le Gouvernement kényen de la décision et de l'avis consignés ci-dessus.

*Panama*

8. Sur la base de la conclusion générale du Bureau de l'Union consignée au paragraphe 36 du document C/30/14, le Conseil a décidé :

a) de prendre une décision positive sur la conformité du projet de loi du Panama sur les normes de protection des obtentions végétales au Panama avec les dispositions de l'Acte de 1978 de la Convention;

b) de faire savoir au Gouvernement panaméen que, lorsque ce projet de loi aura été adopté, sans modification de fond, il pourra déposer un instrument d'adhésion à l'Acte de 1978 (sous réserve qu'il soit toujours possible d'adhérer audit Acte à la date à laquelle l'instrument sera déposé);

c) d'autoriser le Secrétaire général à informer le Gouvernement panaméen de la décision et de l'avis consignés ci-dessus.

*Trinité-et-Tobago (et éventuellement autres États)*

9. Le Conseil a été informé que le Bureau de l'Union a reçu, pendant la nuit, une demande d'avis émanant de la Trinité-et-Tobago, qui porte sur la conformité d'un projet de loi intitulé "loi visant à protéger les obtentions végétales" avec les dispositions de l'Acte de 1978 de la Convention. Il a décidé que cette demande – et toutes demandes similaires à venir – feront l'objet d'un examen par correspondance, étant entendu que si un État membre ne répond pas dans les délais fixés, il sera considéré comme adhérant aux conclusions du Bureau de l'Union. Si un État membre soumet des observations, il incombera au Président de prendre une décision.

Compte rendu du Président sur les travaux des cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions du Comité consultatif; adoption, le cas échéant, de recommandations élaborées par ce comité

10. Le Conseil a fait sienne la position adoptée par le Comité administratif et juridique et approuvée par le Comité consultatif en ce qui concerne la proposition d'inclure la Convention UPOV en tant que traité source dans le champ d'application du projet de traité (de l'OMPI) sur le règlement des différends entre États en matière de propriété intellectuelle. Sa position est la suivante : "Bien que ne prenant pas position sur le bien-fondé d'un traité de l'OMPI sur le règlement des différends entre États en matière de propriété intellectuelle, l'UPOV ne voit aucune raison de s'opposer à ce que la Convention UPOV soit prise en compte dans un traité de ce type si ledit traité est conclu à la satisfaction des membres de l'UPOV."

11. Le Conseil a demandé au Bureau de l'Union de faire connaître cette position à l'OMPI.

Rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Union en 1995; rapport complémentaire sur les activités durant les neuf premiers mois de 1996

12. Le Conseil a approuvé le rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Union en 1995, figurant dans le document C/30/2, et pris note du rapport sur les activités menées pendant les neuf premiers mois de 1996, figurant dans le document C/30/3.

13. Le Conseil a exprimé ses remerciements au Bureau de l'Union pour le travail accompli ainsi qu'à l'OMPI pour l'aide fournie.

Rapport du Secrétaire général sur sa gestion durant l'exercice biennal 1994-1995 et sur la situation financière de l'Union au 31 décembre 1995

14. Le Conseil a approuvé à l'unanimité le rapport du Secrétaire général sur sa gestion durant l'exercice biennal 1994-1995 et sur la situation financière de l'Union au 31 décembre 1995, rapport faisant l'objet du document C/30/4.

Rapport concernant la vérification des comptes de l'exercice biennal 1994-1995

15. Le Conseil a pris note du rapport du vérificateur des comptes de l'UPOV relatif à l'exercice biennal 1994-1995, figurant dans l'annexe B du document C/30/4, et a exprimé ses remerciements au Gouvernement suisse pour sa coopération dans ce domaine.

État d'avancement des travaux du Comité administratif et juridique

16. Le Conseil a pris note des travaux du Comité administratif et juridique décrits dans le document C/30/9.

État d'avancement des travaux du Comité technique, des groupes de travail techniques et du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN

17. Le Conseil a pris note des travaux du Comité technique et des groupes de travail techniques décrits dans le document C/30/10 et dans l'additif de ce document, et a approuvé les programmes de travail des sessions à venir, après un échange de vues auquel les délégations de l'Allemagne, du Danemark, de l'Espagne et de la France ont pris part et qui sera consigné dans le compte rendu détaillé.

Calendrier des réunions pour 1997

18. Le Conseil a fixé les dates des réunions de 1997 selon le calendrier reproduit dans l'annexe du présent document.

Élection des nouveaux présidents des groupes de travail techniques

19. Le Conseil a élu, dans chaque cas pour un mandat de trois ans, qui expirera à la fin de la trente-troisième session ordinaire du Conseil, en 1999 :

a) M. Aubrey Bould (Royaume-Uni) Président du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles;

b) M. John Law (Royaume-Uni) Président du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur;

c) M. Chris Barnaby (Nouvelle-Zélande) Président du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières;

d) M. Joost Barendrecht (Pays-Bas) Président du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers;

e) M. Baruch Bar-Tel (Israël) Président du Groupe de travail technique sur les plantes potagères.

20. Le Conseil a décidé de reconduire M. Joël Guiard (France), pour une période d'un an, dans ses fonctions de Président du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN.

21. Le Conseil a remercié les présidents sortants – Mme Elise Buitendag (Afrique du Sud), M. Huib Ghijsen (Pays-Bas), M. Sylvain Grégoire (France), Mme Elisabeth Kristóf (Hongrie) et Mme Ulrike Löscher (Allemagne) – des tâches dont ils se sont acquittés durant leur mandat.

#### Situation dans les domaines législatif, administratif et technique

22. Ce point de l'ordre du jour n'a pas appelé de décision.

*23. Le Conseil a adopté à l'unanimité la présente note en fin de séance.*

[L'annexe suit]

DATES DES RÉUNIONS EN 1997

*présentées dans l'ordre des organes*

Conseil

29 octobre

Comité consultatif

29 et 30 avril

28 octobre

Comité administratif et juridique

27 octobre

Comité technique

Pas de réunion en 1997

Groupe de travail technique sur les plantes agricoles

10 au 14 novembre, Montevideo, Uruguay

Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur

3 au 5 juin, Budapest, Hongrie

Groupe de travail technique sur les plantes fruitières

8 au 12 septembre, Wageningen, Pays-Bas

Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers

1<sup>er</sup> au 5 septembre, Danemark (lieu à déterminer)

Groupe de travail technique sur les plantes potagères

24 au 28 novembre, Valence, Espagne

Groupe de travail sur les méthodes biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN

11 au 13 mars, Cambridge, Royaume-Uni